

Rapport du conseil communal du 30 janvier 2020

1) SIAS – Informations concernant les projets réalisés ainsi que sur le nouveau syndicat SIAS « Syndicat intercommunal à vocation multiple ».

Monsieur Marc THIEL (SIAS), énumère les projets déjà mis en œuvre:

- Protection de la nature dans les zones urbaines (fauchage tardif, semis de mélanges de fleurs, consultations privées pour les citoyens de Grevenmacher).
- Protection de la nature en concertation avec les agriculteurs (conseils en ce qui concerne la manière d'éviter l'utilisation d'engrais et de pesticides).
- Protection de la nature en concertation avec les vigneron (restauration des murs en pierre sèche, promotion de la viticulture durable, conseils pour éviter les engrais et les pesticides en utilisant des animaux de ferme tels que les moutons).
- Protection des espèces (l'habitat de la chevêche a été restreint. Voilà pourquoi des mesures ont été prises pour préserver l'habitat de la chevêche. Des arbres fruitiers ont été plantés et des nichoirs ont été accrochés en coopération avec le forestier).
- Inventaire des anciennes sortes de fruits (41 sortes de pommes, 15 de poires, 12 de cerises et 13 de prunes ont été recensées).
- Journée de l'arbre (une soixantaine d'arbres fruitiers rares ont été plantés sur la propriété d'une famille de Grevenmacher).
- Formation/sensibilisation des citoyens (cours de taille, randonnées thématiques, cours de botanique, conseils sur place – pré fleuri).

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère, se renseigne si les arbres fruitiers, et donc les fruits mûrs, sur une propriété privée peuvent être ramassés par le public. Monsieur Marc THIEL (SIAS), informe que le ramassage des fruits n'est autorisé que sur les terrains publics.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, se renseigne s'il existe une liste des parcelles accessibles au public. Monsieur Marc THIEL (SIAS), informe qu'il est possible de se renseigner auprès du SIAS en ce qui concerne les parcelles ouvertes au public.

Monsieur Marc THIEL (SIAS), explique ensuite les principales modifications apportées aux statuts. Jusqu'à présent, la commune de Grevenmacher coopère avec le SIAS par le biais d'une convention. En vertu des nouveaux statuts, les communes conventionnées peuvent devenir membres du syndicat. Les communes respectives disposent donc d'un certain droit de vote. Le collège échevinal a également l'intention de s'associer à une activité du SIAS en ce qui concerne la protection et la conservation de la nature et des ressources naturelles. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, explique que les dépenses annuelles s'élèvent à 18 000.-€. Le conseil communal est tenu de se prononcer sur l'adhésion, voire de la voter.

L'adhésion au syndicat SIAS et à l'activité mentionnée est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

2) Office social commun : Avis sur les délibérations de l'exercice 2019.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

3) Acte d'emphytéose et vente en état futur d'achèvement – SNHBM.

Le droit d'emphytéose porte sur un terrain sis à Grevenmacher, rue de l'Hôpital et rue des Remparts. Il est concédé pour une durée de 99 ans. L'objet de la vente consiste dans l'acquisition de 109 emplacements de parking et d'un local commercial d'une surface de 100,09 m² (Kleederstuff) dans l'immeuble en copropriété dénommé « Réngmauer ».

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque que le parti DP aurait souhaité la signature de 2 actes séparés, à savoir un acte pour le parking et un acte pour la « Kleederstuff », au lieu d'un seul acte. Il salue toutefois l'acquisition de 109 emplacements de stationnement au parking souterrain et rappelle que les premières discussions à ce sujet ont déjà eu lieu avec l'ancien collège échevinal en présence du responsable de la SNHBM, et que la décision de principe concernant la construction d'un parking souterrain avait déjà été prise à ce moment-là.

L'acte d'emphytéose et la vente en état futur d'achèvement sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

4) **Approbation d'un contrat de bail.**

Le contrat de bail porte sur la location d'un garage situé à 16, rue Syr. Ledit contrat est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

5) **Avenant à la convention Help24 conclue entre le réseau HELP et la Ville de Grevenmacher.**

Ledit avenant est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

6) **Règlements communaux:**

a) **Règlement taxe pour l'utilisation du véhicule lave-vaisselle.**

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, fournit des explications. Afin de se conformer aux dispositions en matière de gestion des déchets, les associations locales qui organisent des festivités locales sont encouragées à réduire les déchets. Il est recommandé, entre autre, de passer à des produits polyvalents respectueux de l'environnement, fabriqués à partir de matériaux recyclés et recyclables. L'utilisation d'objets à usage unique tels que les assiettes, les gobelets, les pailles et les couverts en plastique est interdite. Les conteneurs de collecte fournis par la commune doivent être mis en place à l'occasion des festivités (verre, papier, carton, déchets biologiques, sacs Valorlux, huiles alimentaires et déchets ménagers). En outre, les associations sont sensibilisées afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Quant au véhicule lave-vaisselle, Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que les associations locales se servent en principe de la remorque avec lave-vaisselle intégré et de son équipement mis à disposition par la commune, sauf dans les cas où le cadre technique, respectivement l'envergure de l'événement ne le permettent pas. Le prix de la mise à disposition du véhicule lave-vaisselle est de 75.-€ par manifestation payé par l'organisateur. Le véhicule lave-vaisselle sera opérationnel à la fin mai 2020.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se renseigne si les associations locales sont généralement tenues d'utiliser l'équipement fourni par la commune, ou si la possibilité est donnée d'utiliser leur propre équipement (tels que les verres). Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que les associations sont autorisées d'utiliser leur propre équipement tels que les verres. Ceux-ci sont également adaptés au véhicule lave-vaisselle.

En outre, elle se renseigne quant à l'utilisation du véhicule lave-vaisselle pendant le marché de Noël, sachant que plusieurs associations y participent. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, explique que dans ce cas, le véhicule lave-vaisselle est mis à la disposition de l'Union commerciale (UCAG). Cette dernière doit ensuite se concerter avec les associations concernant l'utilisation du lave-vaisselle. Dans ce contexte, Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que le lave-vaisselle n'est pas adapté à un événement d'envergure telle que la Fête du Raisin et du Vin.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, se renseigne quant au nombre de pièces de l'équipement, et notamment comment la commune agit dans le cas où une association aurait besoin d'un équipement plus vaste. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que la commune dispose d'une réserve suffisante.

Le règlement taxe est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) **Modification du règlement communal pour l'obtention d'une prime d'encouragement pour études secondaires et supérieures.**

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Les différents diplômes ainsi que les montants des subsides ont été adaptés.

Madame Lynn MANTZ (LSAP), conseillère et membre de la commission des jeunes, informe que lors des réunions de la commission des jeunes, le règlement communal concernant les primes d'encouragement pour étudiants a été révisé. Il a été constaté que le règlement communal n'était plus adapté à la situation actuelle. Elle salue le fait que le collège échevinal ait pris en compte la proposition de révision du règlement en question. Elle critique toutefois le fait que les élèves de l'enseignement secondaire, à savoir les élèves des classes de 7e, 8e et 9e, n'ont pas été pris en compte. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, explique que jusqu'à 16 ans la scolarité est obligatoire et que pour cette raison, seuls les élèves qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire seront récompensés pour leurs résultats.

Le règlement communal est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) **Repas sur roues : Adaptation du tarif pour repas sur roues : 11.-€.**

L'adaptation est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

7) **Subsides:**

Les subsides suivants sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal:

- a) Comité des Fêtes Grevenmacher (70^e anniversaire): 1.400.-€.
- b) Harmonie Municipale Grevenmacher (185^e anniversaire): 3.700.-€
- c) Relais pour la Vie 2020: 200.-€.
- d) Spirit of the Highlands Pipes & Drums: 735.-€.

8) **Concessions cimetièrre.**

11 concessions cimetièrre sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

9) **Commissions consultatives communales:**

a) **Remplacement d'un membre de la commission culturelle.**

Le parti démocratique propose le remplacement de Mme Nadine Pereira par Mme Renée Demesse. Ceci est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) **Remplacement d'un membre de la commission d'égalité des chances.**

Le parti démocratique propose le remplacement de Mme Claire Sertznig par Mme Monique Aertsen-Trmata. Ceci est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) **Remplacement de quatre membres de la commission des jeunes.**

Le parti démocratique propose le remplacement de Mme Nadine Pereira et de M. Younes Bouchnafa par Mme Lee Risch et Mme Sara Winkel. Ceci est approuvé à l'unanimité par le conseil communal

Le parti chrétien-social propose le remplacement de Mme Solange Dumont-Binsfeld et de M. Tom Weber par M. Joël Krack et Mme Muriel Trierweiler. Ceci est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

d) **Remplacement d'un membre de la commission des finances.**

Le parti démocratique propose le remplacement de M. Guy Heintz par M. Yves Bossers. Ceci est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

10) **Avenant au contrat collectif des salariés en statut unique de la Ville de Grevenmacher.**

Madame Cathy THILL du bureau du personnel fournit des explications aux conseillers en énumérant les principaux changements (période d'initiation, adaptation de la période d'activité précédente, changements concernant les congés). L'avenant au contrat collectif des salariés est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

11) **Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours**

Madame Monique HERMES (CSV), échevine:

- ❖ Informations concernant la "Marche gourmande et culturelle" sous le thème "Maacher: Genoss & Kultur", une activité organisée en collaboration avec l'Union commerciale, le Syndicat d'Initiative et la commission culturelle, qui aura lieu en date du 20 juin de 11h00 à 17h00 à Grevenmacher. Des mets luxembourgeois, des jeux ainsi qu'un quiz seront prévus.
- ❖ À l'occasion du 25^e anniversaire du "Maacher Oart", une étiquette spéciale est apposée sur les bouteilles de vin.

12) Questions au collège échevinal

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller:

- ❖ Informe que dans sept communes de l'Est (Befort, Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Rosport-Mompach et Waldbillig), un consultant Myenergy propose une vérification gratuite du système de chauffage. Il se renseigne sur la possibilité de prévoir cette vérification également à Grevenmacher.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller :

- ❖ Informe qu'en raison de la circulation intense, notamment des autobus, à la gare, plusieurs pavés sont enfoncés, voire éparses. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, se charge de l'affaire.
- ❖ Il évoque la future construction d'éoliennes dans la commune de Flaxweiler et se renseigne si la commune de Grevenmacher a émis un avis à ce sujet. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe qu'un avis négatif a été émis à cet égard.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller:

- ❖ Feux de signalisation au quartier dénommé "Kummert": Il informe que la phase d'essai d'un an, au cours de laquelle les feux de signalisation ont été mis hors service, a été bien accueillie par les habitants du quartier en question. Dans ce contexte, il informe que les feux de signalisation ne sont pas suffisamment couverts. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, se montre étonné de cette déclaration, étant donné que des réclamations ont été déposées concernant la dangerosité du carrefour et du passage pour piétons. Il a été constaté que les usagers de la route sont souvent confus et ne savent pas comment se comporter au carrefour. Une solution adéquate est recherchée en ce qui concerne le circuit des feux de signalisation, en collaboration avec les responsables de l'Administration des ponts et chaussées, afin de rendre la traversée de la route plus sûre d'une part et de réguler le flux de circulation d'autre part. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe que les feux de signalisation sont suffisamment couverts.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère :

- ❖ Elle se renseigne si le renouvellement de la promenade de la Moselle le long du bain en plein air jusqu'aux courts de tennis sera également prévu. Monsieur Léon GLODEN (CSV), répond par l'affirmative, en informant qu'il est prévu de renouveler le revêtement de la route, de planter des cerisiers et de fixer une signalisation adéquate à la balustrade.
- ❖ Elle remarque que le terrain, qui se trouve en dessous des courts de tennis, n'est pas accueillant. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que l'État est propriétaire dudit terrain et que celui-ci a l'intention de le rendre plus attrayant à l'avenir.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Se renseigne sur la possibilité d'informer les citoyens par le biais d'une information dans le bulletin que la commune de Grevenmacher offre le service du "NightRider". Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'une information adéquate sera publiée dans le prochain bulletin.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Parking "Victor Prost": Du fait que le parking au-dessous de l'arbre s'avère assez étroit, il arrive fréquemment que les usagers de la route roulent sur des racines de l'arbre. Par conséquent, le sol s'est enfoncé à différents endroits. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique se charge de l'affaire.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Se renseigne quant au projet d'exploitation à ciel ouvert et souterrain de la carrière "Fronay". Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'il n'y a pas de nouvelles informations à ce sujet.